

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Représentés : Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : étude Eco-mobilité

En 2014, la charte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a été revue et validée par les élus du territoire. Ce projet de territoire nommé « le vivre ensemble » court sur la période 2014-2020. Il ressort clairement que les questions de mobilité représentent une faiblesse pour le développement du territoire, d'un point de vue social mais également touristique et plus globalement économique.

La stratégie du Pays repose sur différentes missions, soumises à la logique des déplacements des populations (locales ou pas, en activité ou pas) aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Les attentes et problématiques sont différentes selon les thématiques traitées :

- Le pôle de cohésion sociale se préoccupe de l'accès aux droits, aux soins, à la culture et aux loisirs pour la population locale, et plus globalement **l'accès aux services et équipements du territoire.**
- La mission tourisme/patrimoine souhaite développer l'offre touristique et la fréquentation du territoire et donc faciliter l'accès aux sites patrimoniaux, aux activités de pleine nature, aux sites oenotouristiques.

Les liens entre les différents sites sont à travailler tant au niveau des modes de déplacements qu'au niveau des moyens de transport.

Les prestataires touristiques sont en attente d'amélioration de la mobilité qui viendrait améliorer leur activité d'un point de vue économique.

L'objectif est de mener une étude en matière d'ECOMOBILITE* pour compléter ou optimiser les services existants sur le territoire en matière de transport et servir le développement du territoire. Cette étude s'inscrit dans la démarche initiée par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'énergie pour laquelle le Pays a été lauréat d'un appel à projet Territoire à Energie Positive et à la Croissance verte (TEPCV) en juillet 2015.

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_07-DE

*Définition de l'écomobilité : La notion d'écomobilité ou de mobilité durable est une notion récente, apparue après les crises de l'énergie et de la biodiversité, dans le sillon des questions de développement durable. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs et sobres, avec en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil de développement est associé à cette étude, et a été à l'initiative d'une étude de faisabilité « **rézo pouce** (auto stop sécurisé) » sur le secteur géographique Courniou/Bédarieux. Ce travail devra être pris en compte et étendu à l'ensemble du territoire du Pays tant au niveau de l'étude que de sa mise en œuvre.

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sera le maître d'ouvrage de cette étude qui sera menée sur 12 mois.

Cette étude se déroulera en 2 phases :

- Une phase diagnostic (modes de transports, axes routiers, besoins de la population locale ...). Cette phase devra permettre de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'offre existante, d'en analyser les conséquences sur le territoire et d'en faire ressortir aussi bien les carences que les atouts par rapport aux besoins identifiés, notamment en matière **d'équipements et de services du territoire**.
- Une phase plan d'actions. Un programme d'actions sera proposé, il intégrera les actions **à créer, et/ou optimiser** pour favoriser les conditions d'une meilleure Ecomobilité. Des orientations devront découler les objectifs opérationnels. L'étude ira jusqu'à l'établissement de fiches actions par territoire (à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles ou communautés de communes selon l'action) avec la définition de la gouvernance, et le coût estimatif de l'action.

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées depuis le comité syndical du 1^{er} avril 2016 où il a été demandé de se rapprocher du Parc naturel régional du Haut-Languedoc :

- 1^{er} avril 2016 : Le cahier des charges a été présenté devant le comité syndical du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Une élue a demandé de se rapprocher des services du Parc naturel régional du Haut- Languedoc qui ont recruté une personne affectée aux questions de mobilité. L'idée était de vérifier si la personne recrutée pourrait participer à l'étude en termes d'ingénierie. Délibération non prise.
- 7 avril 2016 : Rencontre avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour vérifier la possibilité de partager la mission d'ingénierie selon le cahier des charges déjà écrit. Le poste de l'agent recruté par le Parc prévoit un mi-temps sur la mobilité. Le Pays fait part des attentes de son comité syndical. Une réunion ultérieure est programmée, mais il semble difficile de prime abord qu'un temps puisse être affecté à l'étude Ecomobilité portée par le pays.
- 12 avril 2016 : Réunion en préfecture pour la présentation du Schéma Départemental d'Accessibilité d'Accès Aux Services Publics (SDAASP) mené conjointement par le Conseil départemental et l'Etat. Le but étant de repérer par communauté de communes les carences en services publics. Intérêt d'intégrer le diagnostic fait dans le cadre du SDAASP dans l'étude ECOMobilité.
- Le 23 juin 2016 : Présentation de cette opportunité à la conférence des présidents des communautés de communes du Pays.
Demande des présidents des communautés de constituer un groupe de travail avec les directeurs et directrices des communautés.
- Le 26 juillet 2016 : Présentation devant le Conseil de développement de l'actualité et des différentes étapes de 2015 à 2016
- Le 28 juillet 2016 : Réunion avec le Parc naturel régional. La feuille de route établie pour la personne recrutée porte sur un mi-temps affecté à l'ECOMobilité et un mi-temps sur le gaspillage alimentaire. Les actions sont déjà fléchées et aucun temps disponible ne peut être affecté pour l'ingénierie de l'étude ECOMobilité portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il est convenu d'un partenariat au niveau du comité technique de l'étude.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2016 034-253403554-20161028-2016_28_10_07-DE

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 120 000 € dont 96 000 € sont apportés dans le cadre du TEPCV. Le solde de 24 000 € sera pris en charge par les communautés de communes selon la répartition suivante (base DGF 2016) :

- Sud Hérault : 5 064 €
- Le Minervois, Pays Saint-Ponais, Orb Jaur : 4 943 €
- Les Avant-Monts : 7 385 €
- Grand Orb : 6 590 €.

La dépense est ventilée selon trois postes :

- Aide à la maîtrise d'ouvrage (prestation extérieure) : 30 000 €
- Cabinet consultant : 70 000 €
- Mise en œuvre opérationnelle de Rézo Pouce : 20 000 €.

Le Calendrier de mise en œuvre de l'étude ECOmobilité pourrait être le suivant (en fonction de la restitution du SDAASP pour la partie diagnostic) :

Octobre 2016 : Rencontres des communautés de communes du PHLV pour présenter cahier des charges. Partager du cahier des charges avec le Conseil de développement

Novembre 2016 : Recueil des éléments de diagnostic dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité Aux Service Publics (SDASP)

Mi-novembre 2016 : Réunion avec les communautés de communes du PHLV pour présenter et intégrer les éléments du SDAAP au cahier des charges

Fin novembre 2016 : Validation par le comité syndical du PHLV du cahier des charges

Fin novembre 2016 : Partage du cahier des charges avec le PNR

Décembre 2016 : Lancement consultation bureau d'étude

Janvier 2017 : Lancement étude.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la mise en œuvre de l'opération selon les modalités techniques (cabinet et AMO), financière (participation des communautés de communes) et selon un démarrage de l'étude conditionné au rendu de la phase diagnostic du schéma départemental d'Accessibilité aux services publics et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la mise en œuvre de l'opération selon les modalités techniques (cabinet et AMO), financière (participation des communautés de communes) et selon un démarrage de l'étude conditionné au rendu de la phase diagnostic du schéma départemental d'Accessibilité aux services publics et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_07-DE